

---

## PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES ELEVES DU CONSERVATOIRE

---

La transmission du coronavirus covid-19 s'effectuant par projection de gouttelettes et par contact physique, et en l'absence de traitement et de vaccin à ce jour, seul le respect de mesures préventives dans les activités d'enseignement et de pratiques artistiques permet de limiter les risques d'infection.

Le présent protocole se réfère aux modalités de fonctionnement de tous les accueils collectifs de mineurs à compter de la rentrée scolaire 2020-2021. Il s'inscrit dans le cadre des prescriptions du ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut conseil à la santé publique, en dernier lieu le 7 juillet 2020, ainsi que sur les dispositions du décret n° **2020-1096 du 28 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.**

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

### Accès dans les différents lieux d'accueil des cours du Conservatoire

- L'accès aux structures d'accueil des cours du conservatoire est réservé aux **seuls personnels et élèves**.
- Les parents ne sont donc pas admis dans les murs, sauf pour accompagner les **jeunes enfants de moins de 11 ans dans le hall (un seul adulte autorisé)** jusqu'à leur prise en charge par l'accueil ou par leur professeur. Ces parents ne pourront toutefois pas stationner dans le hall, ils attendront leurs enfants devant le Conservatoire. L'accueil du Conservatoire aidera les nouveaux élèves à s'orienter dans les différents bâtiments.
- Rencontres éventuelles entre parents et professeurs, responsable du parc instrumental, service scolarité, service gestion ou direction : **uniquement sur rendez-vous**, les parents attendant à l'accueil que la personne avec laquelle ils ont rendez-vous vienne les chercher.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le conservatoire. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part aux cours dispensés par le conservatoire et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part aux cours.

**En cas de suspicion de Covid 19** chez un élève, ou dans son entourage proche, **la famille devra immédiatement informer la direction du Conservatoire** et l'élève ne devra pas se présenter au Conservatoire. La famille informera l'établissement des résultats des tests de dépistage effectués.

## Respect strict des gestes barrières :

• Dans tous les cas, le **port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement pour tous à partir de 11 ans**, dès l'entrée du Conservatoire et lors de tous les déplacements. Les élèves doivent venir avec leur propre masque. Le Conservatoire ne sera pas accessible aux personnes ne disposant pas de leur masque personnel.

## Rappel des consignes générales :

- Distance minimale d'un mètre entre les personnes (voir les critères spécifiques en fonction des disciplines plus bas).
- **Lavage approfondi et fréquent des mains avant la pratique de la discipline**
  - **Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette jetable ou sinon à l'air libre. Le lavage doit être réalisé a minima :**
    - A l'arrivée, avant le début de l'activité
    - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
    - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- Se saluer sans se serrer la main ;
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Respecter une distanciation physique minimale de 1 mètre avec les autres élèves ;
- Respecter les capacités d'accueil de chaque salle ;
- Respecter la circulation des flux établie par le conservatoire et les autres sites d'accueil.
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles, ...).
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette, ...) est proscrit.
- Chaque élève musicien devra venir **muni de son propre matériel** (cahiers, partitions, crayons, gomme, baguettes, etc.) et de **son propre instrument** (sauf instruments intransportables).

• **L'ascenseur du bâtiment du conservatoire est réservé aux personnels de l'établissement et aux personnes à mobilité réduite** qui devront nous adresser par courriel ([scolariteconservatoire@mairie-puteaux.fr](mailto:scolariteconservatoire@mairie-puteaux.fr)) ou à l'accueil une demande d'autorisation d'usage de l'ascenseur. Le lavage des mains avec le gel hydro alcoolique, disponible à l'accueil du bâtiment, est systématique avant d'entrer dans l'ascenseur et le port du masque obligatoire.

• Des distributeurs de gel hydro alcoolique sont disponibles à tous les étages, mais il est fortement conseillé à **chaque élève de disposer de son propre flacon individuel à l'instar de son masque**.

• **Des lingettes seront à disposition** des enseignants et des élèves pour la désinfection des surfaces partagées (pupitres, tables, claviers, barres, etc.) après chaque utilisation.

## ▪ Organisation pédagogique :

**Pour tous les cours : obligation de se laver les mains pour les élèves avant la pratique.**

### Critères spécifiques en fonction des disciplines :

Pour toutes les pratiques, les corrections de mouvement se feront sans contact physique avec le respect de la distanciation.

### MUSIQUE

- **Piano, orgue, clavecin** : distanciation d'1 mètre entre l'élève et son professeur ; nettoyage du clavier et éventuellement du pupitre après chaque élève, avec une lingette désinfectante (en fonction de l'instrument et de sa fragilité).

- **Harpe** : Impossible de désinfecter les cordes, les désinfectants étant abrasifs. Si l'enseignant a sa propre harpe, une harpe pour les élèves doit être mise à disposition. Lavage des mains essentiel.

- **Cordes** : Il est impossible de désinfecter des instruments à cordes. Ils sont personnels. Mais les plus jeunes enfants ont besoin de la proximité physique des enseignants pour effectuer l'accord. Le bon nettoyage des mains systématique avant les cours pour l'élève et l'enseignant est le garant de la propreté de l'instrument.

- **Bois** : Port du masque impossible pendant la pratique ; un paravent en plexiglas sera disposé dans la salle ; les élèves doivent fournir leurs propres anches, les enseignants n'ayant pas à essayer, gratter ces éléments essentiels de l'instrument. Distanciation de 2 mètres minimum.

- **Cuivres** : le port du masque est impossible pendant la pratique ; un paravent en plexiglas sera disposé dans la salle, la projection de gouttelettes étant ici évidente. Distanciation de 2 mètres minimum.

- **Chant** : distanciation de 2 mètres minimum ; un paravent en plexiglas sera installé dans les salles de chant.

*Pour ces trois familles, la propagation via les aérosols paraissant avérée et étant donné le peu d'études publiées à ce jour quant à leur contagiosité, les plus grandes précautions doivent être prises concernant toutes les disciplines pour lesquelles le port du masque est impossible. **Des plexiglas ou autres séparations physiques seront disposés pour ces cours individuels.***

- **Percussions** : les baguettes sont strictement personnelles.

### THEATRE

La distanciation physique est de 2 mètres minimum entre chaque élève, soit une aire de 4 m<sup>2</sup> par élève. Le professeur indiquera à l'élève lorsqu'il pourra enlever son masque si la distanciation le permet.

### DANSE

En raison de leur exigüité, **l'accès aux vestiaires de danse du bâtiment du Conservatoire et à ses douches sera interdit**, les élèves mineurs arriveront dans la mesure du possible en tenue ou devront se changer si besoin dans la salle de cours. Ils auront un sac afin de ranger leurs effets personnels, une pochette pour ranger leur masque.

• Il est indispensable pour les élèves de se **munir d'une serviette de toilette pour le travail au sol** (danse, théâtre) lorsque l'exercice le nécessite.

Les mêmes règles d'hygiène préconisées pour les activités sportives doivent prévaloir. Distance minimale entre les élèves et le professeur : 1,5 mètre.

Lors de la pratique, le port du masque n'est pas obligatoire si la distanciation physique est d'au moins 2 mètres entre chaque élève, soit une aire de 4 m<sup>2</sup> par élève. Les cours seront revus pour limiter les croisements des élèves dans la salle.

### **LES SPÉCIFICITÉS DANSE**

- **Port du masque pour les pratiquants** : le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique des activités physiques. Toutefois, lorsque le contact est nécessaire à la pratique d'une activité dansée par sa nature même et que la règle de la distanciation physique n'est pas applicable, nous conseillons le port du masque respiratoire par chaque pratiquant, notamment lorsqu'il y a nécessité de changement de partenaire.
- **Hygiène des mains** : une désinfection régulière des mains sera effectuée tout au long de la pratique de l'activité physique dansée lorsque le contact est nécessaire, surtout s'il y a nécessité de changement de partenaire. Dans ce cas, cette désinfection des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique pourra être conseillée entre chaque changement.